

Un siège social certifié HQE

Le futur siège social du COL (Comité Ouvrier du Logement) (1) prend forme. Visible depuis la voie du BAB, le chantier de reconstruction du siège social érigé rue de Lamouly à Anglet, en lieu et place de l'ancien, témoigne de ce que sera ce futur bâtiment novateur, certifié HQE (Haute Qualité Environnementale). Cette certification s'appuie sur la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et le bien-être de l'usager. « Nous voulions avant tout que ce bâtiment soit le reflet de l'action du COL inscrite dans une stratégie de développement durable, précise Sonia Martin Del Campo, directrice adjointe du COL. Ce siège doit témoigner de nos savoir-faire en terme de développement durable, donner l'exemple. Et assurer à la trentaine de salariés (2) et aux usagers des conditions optimales de confort. »

L'ancien siège érigé en 1988 avait été conçu pour une vingtaine de personnes. Aujourd'hui, le COL en compte une trentaine. Et envisage de recruter des personnes expérimentées dans les énergies renouvelables. « Le développement durable nous pousse à trouver de nouvelles manières de concevoir, à nous doter de nouvelles compétences »...

Ainsi, quitte à pousser les murs, l'équipe dirigeante a opté pour une reconstruction venue doubler la superficie, soit 1 100 m² répartis sur deux étages. Les architectes Philippe Valero et Patrick Sierra du cabinet Aadi d'Anglet, associés au centre d'études Nobatek, ont mûri ce projet architectural visant à réduire les impacts environnementaux et à parvenir à un bilan carbone neutre...



LSPB /

Sonia Martin Del Campo, directrice adjointe, devant le futur siège social qui sera livré en septembre 2009.

Un bâtiment innovant

Ce projet évalué à 2,8 millions d'euros est exemplaire à plus d'un titre. Son intégration dans le paysage a été envisagée de manière à suivre les cycles du soleil. Les bureaux seront orientés au maximum au sud afin d'optimiser les apports de soleil et éviter les variations de chaleur. Le rez-de-chaussée sera agrémenté de petits patios.

En terme de performance énergétique, la structure métallique prévoit des dispositifs d'isolation par l'extérieur. Les double-vitrage à faible émissivité seront privilégiés. Une ventilation double flux avec échangeur complète le dispositif. À ce titre, l'eau de la nappe sera utilisée pour un appoint en froid sur le système de ventilation. L'appoint en froid étant favorisé dans le hall par un puits canadien. Autre nouveauté, 190m² de panneaux photovoltaïques seront installés dans le

but de réduire les dépenses énergétiques...

Débuté en septembre 2008, le chantier à faible impact environnemental (3), devrait s'achever en septembre 2009. Le COL disposera alors d'un bâtiment certifié HQE.

(1) Cette société coopérative de production d'HLM, a été créée en 1951 sur les traces des Castors. Ce promoteur social compte un savoir-faire d'aménageur foncier, de promoteur-constructeur et de gestionnaire immobilier.

(2) Les services du COL placés sous la houlette de Didier Lassabe sont pour l'heure installés rue de Loustalot. Ils poursuivent leur action en faveur de l'accès au logement.

(3) Un cahier des charges de déconstruction a été honoré. 406 tonnes de déchets ont été évacuées et 87 % de ces déchets ont été revalorisés.

Semaine Pays Basque 24.12.2008.